



ENVIRONNEMENT, SANTÉ

La plage du Valais réouverte à la baignade

La baignade est à nouveau autorisée plage du Valais. Les analyses effectuées confirment la bonne qualité des eaux de baignade. Un nouvel arrêté , pris le samedi 27 juillet, abroge celui qui avait été publié le 24 juillet.

Publié le 09 août 2024

Le mercredi 24 juillet, la Ville avait pris un arrêté précisant que la baignade était temporairement interdite sur l'ensemble du site de la plage du Valais et ce jusqu'à l'obtention de résultats d'analyse conformes à la réglementation en vigueur.

D'autres analyses ont été effectuées depuis. Les analyses sont redevenues conformes et la Ville, le samedi 27 juillet, a pris un nouvel arrêté, abrogeant le précédent. La baignade est donc à nouveau autorisée.



HÔTEL DE VILLE

Place du Gén. de Gaulle CS 72365

22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

02 96 62 54 00

Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h

Sam : 9h-12h (formalités adm.)